SEANCE DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2026

ETAIENT PRESENTS *: MM QUILLET Thierry, MILOVAN Olivier, GALOPIN Guillaume, CARON Jérôme, FLORIN François, COZETTE Olivier,*
MME Maryse CHAMBEAUe, Isabelle DELEBASSEE, Aurélie THAUREAU, Emeline LEBLANC, Laétitia LINGRAND, Marinette BOCQUET.
ABSENTS EXCUSES : M. *POULLIER Jacky Mme Victoire FROMONT, Pauline MENNESSIER.*

INDEMNITE DU COORDONNATEUR ET DU RECENSEUR.

La séance ouverte, monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. La dotation forfaitaire de recensement accordée est de 1 333 €.

INDEMNITE HORAIRE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES,

Le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité aux sapeurs-pompiers volontaires du corps de première intervention et fixe le montant de l'indemnité horaire de base comme suit (l'arrêté du ministère de l'intérieur arrêté du 17 novembre 2025) :
Officiers : 13.11 €
Sous-officiers : 10.55 €
Caporaux : 9.35 €
Sapeurs : 8.71 €

POINT SUR LES COMMISSIONS.

Commission bâtiments **:**

- Le local des pompiers : le 1er projet est analysé. Le conseil décide de refaire la toiture et de changer les menuiseries. Le projet d'extension est abandonné. D'autres devis devraient arriver en Mairie.
- L'église : Des devis vont être demandés pour le nettoyage des gouttières. Les vitraux cassés vont être protégés. Le conseil municipal envisage de faire appel à un architecte dans le cadre de la réfection de l'église.
- Le local des associations : Les menuiseries sont à changer. Un nettoyage est à prévoir.

Commission marais : Les numéros des parcelles au « Pré Violon » sont à refaire.
Commission voirie : Les trous sur les trottoirs ont été rebouchés. Un inventaire des panneaux de signalisation manquants et à remplacer sera réalisé.
Commission camping : Une deuxième rencontre avec les campeurs est prévue le samedi 10 octobre.
Commission fleurissement : Des fleurs vont être plantées dans les jardinières de la Mairie et de l'église.
Commission communication : Les membres organisent le repas des aînés et l'arbre de noël des enfants.